

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 541

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Octobre 2011

« Il faut faire le ménage, et, comme dirait l'autre, le français ne peut pas accueillir tout le vocabulaire du monde. Mais il s'est toujours trouvé très bien de se montrer accueillant. Ce qui importe, c'est que les nouveautés enregistrées soient nécessaires, qu'elles ne fassent pas double emploi, et qu'elles s'adaptent au vocabulaire de façon à ne détonner ni oralement ni graphiquement. »

(Pierre-Valentin Berthier)

«Cocooning»

De l'anglais *cocoon* «cocon», ce terme (introduit vers 1988) fait actuellement la fortune des médias.

Le cocon, enveloppe protectrice des chrysalides, a pris, par métaphore, l'idée de «douceur protectrice».

Cocooning évoque donc l'aspiration à une vie douillette, confortable, casanière, sécurisante, le désir de vivre comme dans du coton, de se prélasser dans une ambiance ouatée, feutrée.

Ce terme est à rapprocher du dialectal *cocoler* «choyer, dorloter, câliner, chouchouter» familier en Suisse romande, que l'on trouve aussi dans l'italien *coccolare* «chouchouter, dorloter» et *coccolarsi* «se prélasser».

(Défense du français, N° 541, octobre 2011)

Contacter

Ce verbe doit à l'influence de l'anglais *to contact* la valeur effective de «se mettre en relation avec quelqu'un». Il fut retenu en 1842 par J.B. de Radonvilliers qui lui prêtait «un enrichissement de la langue française».

Il est encore accueilli avec réserve dans nos dictionnaires actuels, avec la mention «emploi critiqué». *Contacter* est cité par l'Académie avec réticence : «L'emploi de ce terme est à déconseiller, en dehors du langage du commerce international, du renseignement et de la clandestinité.»

Il n'est cependant pas à proscrire dans le sens de *prendre contact*, *se mettre en rapport*, *entrer en liaison avec une personne ou une organisation*, *prendre langue*, *s'entretenir avec*; *rencontrer*, *toucher*, *atteindre*, *approcher*, etc. On le rencontre dans un contexte proche chez de bons auteurs : «*Wehsal entreprit donc de contacter ses anciens collègues*» (Georges Perec).

(Défense du français, N° 541, octobre 2011)

«Cranberry»

Ce mot figure sur les produits en vente dans le commerce (confitures, sirops). On lui suppose une origine anglaise ou allemande (*Kronbeer*). Il désigne l'*airielle des marais* (famille des éricacées). La faveur que connaît ce fruit actuellement est-elle due à la consonance anglaise de son nom ? Il est pourtant désigné sous un nom bien français, *canneberge*, attesté dès 1665, signifiant littéralement «baie de la grue». Il a donc tout pour séduire.

(Défense du français, N° 541, octobre 2011)

Etreonner

Relevé dans un quotidien sportif d'outre-Jura : «Accompagné de ses coéquipiers, il a étreonné pour la dernière fois son vélo et sa veste tricolore.»

Pour tous les dictionnaires, *étreonner* signifie «faire usage d'une chose le premier ou pour la première fois». Etreonner un nouveau costume.

Intr. et fam. : être celui sur lequel tombe un inconvénient, une réprimande, une punition. C'est toujours le même qui étreonne. Argot : déflorer, dépuceler. «*Bons messieurs, murmure-t-elle ! Vous devriez m'étreonner*» (Clovis Hugues).

(Défense du français, N° 541, octobre 2011)

«Gamer»

«Les gamers auront l'occasion de démontrer leur adresse pour la bonne cause.»

Gamer est l'un de ces mots anglo-américains aujourd'hui servis à la louche dans les médias qui se veulent au goût du jour. Il désigne, en l'occurrence, un joueur de jeux vidéos.

Game désigne tout jeu ou compétition opposant deux ou plusieurs adversaires : match, partie, tournoi (football, tennis, échecs, cartes, etc.).

Gamester désigne plus particulièrement l'amateur de jeux de hasard. En français : *joueur*, *parieur*, *turfiste*, *flambeur*.

(Défense du français, N° 541, octobre 2011)

Grâce(s)

On peut écrire indifféremment *rendre grâce* ou *rendre grâces*; *action de grâce* ou *action de grâces*; *je vous rends grâce(s)* pour toutes vos bontés.

L'expression *grâce* à ne se dit qu'à propos d'un résultat heureux : *grâce à lui*, j'ai obtenu un emploi. Dans une circonstance défavorable, on dira : *à cause de*, *par la faute de*, *en raison de*, *par suite de*, etc.

Mais, de grâce, surtout pas : «C'est grâce à lui si j'ai perdu mon pari.»

(Défense du français, N° 541, octobre 2011)